

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Chili-Commission-Nationale-de-la-verite-et-de-la-reconciliation-Rapport-Rettig>

Chili : Commission Nationale de la vérité et de la réconciliation. « Rapport Rettig »

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Chili -
Date de mise en ligne : vendredi 17 décembre 2010

Description :

Rapport sur la violations aux droits de l'homme au Chili pendant le régime militaire d'Augusto Pinochet

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Le *Rapport Rettig*, est nom par lequel on connaît au Chili le rapport final présenté, le 9 février 1991, par la [Commission Nationale de Vérité et de Réconciliation](#) sur les violations aux droits de l'homme au Chili pendant le régime militaire d' [Augusto Pinochet](#) .

La Commission est aussi connue populairement comme la *Commission Rettig*, à cause de celui qui a été désigné comme son président, le juriste [Raúl Rettig](#). Elle a tenu session pendant neuf mois et son rapport a couvert la période qui va du 11 septembre 1973 au 11 mars 1990. Cela a provoqué une controverse puisque plusieurs personnes ont estimé que le Rapport devait aussi couvrir le gouvernement d'Allende, une période clef pour comprendre les faits survenus pendant le gouvernement de Pinochet.

Le rapport conclut qu'un total de 2.279 personnes ont perdu la vie durant cette période, dont 164 sont classés comme victimes de la violence politique et 2.115 comme victimes de violations des droits de l'homme.

De plus, le Rapport a proposé une série de mesures compensatoires pour les parents des victimes, dont plusieurs ont été mises en application au cours des années suivantes, comme la [Corporation Nationale de Réparation et de Réconciliation](#) (1992-1997).

Le 4 mars, le président de l'époque de la République, [Patricio Aylwin](#) , a rendu publique une synthèse du rapport et demandé pardon au nom de l'État dans une émission télévisée à toute la nation. Ses mots ont été (...) *comme Président de République, j'ose assumer la représentation de la nation entière pour, en son nom, demander pardon aux parents des victimes (...) (revendiquant) publique et solennellement la dignité personnelle des victimes, alors qu'elles ont été dénigrées par des accusations de délits qui n'ont jamais été prouvés et pour lesquels elles n'ont jamais eu l'occasion ni les moyens adéquats de se défendre (...)*.

Il est nécessaire de consigner que le rapport a laissé de côté de nombreux cas qui n'ont pas été qualifiés par la commission comme crimes de lèse humanité commis par l'État, mais dont l'existence a été vérifiée par des témoignages . Ont été remise en question l'interprétation tendancieuse ou distorsion des faits de la part d'un ou plusieurs membres de la commission (spécialement l'historien Gonzalo Vial). L'inexactitude du « Rapport Rettig » est spécialement observée sur ce dernier point, question qui a suscité la révision exhaustive du dit rapport par divers organismes de Droits de l'homme et l'édition d'une version corrigée. (« Nunca mas en Chili. Une synthèse corrigée et actualisée du Rapport Rettig ». Des éditions LOM. Le Santiago, 1999)

▶ [Volume I](#)

▶ [Volume II](#)

▶ [Volume III](#)

*** **Aussi consulter** : la [Commission sur la Prison Politique et la Torture](#) (la Commission Valech)

Traduction de l'espagnol pour *El Correo* de : Estelle et Carlos Debiasi